



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01-01-2024-011

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJET :

**Détermination
du nombre
des adjoints au Maire**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le : 02/04/2024

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01_01_2024_011-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Par la délibération n°02 en date du 25 mai 2020, le Conseil municipal s'est prononcé sur la détermination du nombre d'adjoints au Maire, en fixant ce nombre à huit.

Monsieur le Préfet de l'Isère, ayant accepté, par un courrier reçu en mairie le 29 février 2024, la démission de Madame Agnès ROLIN adjointe au maire, il appartient au conseil municipal de se prononcer à nouveau, sur le nombre d'adjoint au Maire à fixer pour la durée restante de la mandature.

Conformément aux articles L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, Dominique BONNET, de fixer le nombre d'Adjoints à huit, se détermine à main levée :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 00

Abstentions : 00

Le nombre des adjoints est par conséquent fixé à **HUIT**.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET